

**RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION**

**Origine :** Demande de renseignements en date du 10 juillet 2000

**Demandeur :** Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)

---

**Question 38**

Réf. : SCGM-19      Doc. : 11      Page(s) : 23      Ligne(s) : 1<sup>er</sup> par.

« [L]e Service de l'ingénierie a estimé à quelques 300 000 \$ par année les immobilisations requises. Ceci exclut les projets majeurs, les extensions de réseau pour des projets spéciaux ainsi que les travaux reliés à l'extension du territoire de la franchise. »

- 38.1 Veuillez fournir l'estimation désagrégée des coûts pour les projets majeurs, les extensions de réseau pour des projets spéciaux ainsi que les travaux reliés à l'extension du territoire de la franchise ?
- 38.2 Selon vous, est-il possible pour une mesure ou un programme d'efficacité énergétique de réduire les coûts (donc « éviter » des coûts) associés aux « projets majeurs, aux extensions de réseau pour de projets spéciaux ainsi [qu'aux] travaux reliés à l'extension du territoire de la franchise » ? Veuillez décrire en quoi de telles réductions des coûts seraient possibles ?
- 38.3 Veuillez indiquer la nature et les coûts approximatifs des études qui serait nécessaire pour déterminer l'existence d'opportunités de réductions des coûts spécifique aux projets majeurs et d'extension de réseau ?
- 

**Réponse**

- 38.1 La mention de projets autres que ceux de l'entretien et l'amélioration du réseau a pour but de mieux préciser l'attribution du 300 000\$. Aucune estimation n'a été faite pour ces autres projets appelés majeurs puisqu'ils ne sont cités ici qu'à titre d'exemple et pour fins d'exclusion.
- 38.2 Cette possibilité dépend d'une part de la nature, de l'envergure et des buts spécifiques qui nécessitent la mise en chantier des projets majeurs et, d'autre part, de la nature, de l'impact, du segment de marché, de la durée et de l'importance des mesures d'efficacité. Comme les projets majeurs n'ont été cités qu'à titre d'exemple pour fins d'exclusion, nous ne pouvons identifier une telle possibilité sans se référer à un projet spécifique.
- 38.3 À défaut de se référer à un projet spécifique, il n'est pas possible d'estimer la nature et les coûts d'une telle étude.
-